



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

culture et communication : archives

Question écrite n° 51716

Texte de la question

M. Yves Jégo appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des agents des Archives nationales de Fontainebleau sur l'avenir de leur site. En effet, une concertation a certes été engagée par la direction des Archives nationales avec les représentants des différents sites, mais certaines décisions semblent avoir déjà été prises à l'insu des agents du site de Fontainebleau et en dehors de tout arbitrage ministériel. Ces dispositions encadrant l'organisation des Archives nationales pour les 30 prochaines années, les salariés expriment fort légitimement leur inquiétude sur la pérennité de leur activité en Seine-et-Marne. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir recevoir les représentants du site de Fontainebleau afin de les rassurer sur l'avenir du site.

Texte de la réponse

Le 28 mars 2014, le ministère de la culture et de la communication a été contraint en urgence d'interdire l'accès de deux des bâtiments du site des Archives nationales de Fontainebleau (Unités U1 et U2), à la suite de la remise d'un rapport du bureau d'études SETEC, qui faisait état de fragilités structurelles pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. Cette mesure a eu pour conséquence de priver d'espaces de travail les 50 agents du site et de rendre inaccessibles les archives conservées dans les cinq niveaux de sous-sols. Le site n'a cependant pas été fermé, l'activité se poursuivant dans les autres bâtiments. Par la suite, des bâtiments modulaires ont été déployés de façon à réinstaller des bureaux pour l'ensemble des agents, le plan de charge des équipes a été révisé et les versements d'archives en provenance d'autres administrations ont pu reprendre en septembre 2014. Une opération de récupération des matériels de travail s'est déroulée du 3 au 16 décembre 2014. Elle a permis de pénétrer aux rez-de-chaussée, 1er et 2e étages et 1er sous sol pour mettre en sécurité les bâtiments, récupérer des archives (en particulier des archives électroniques), les dossiers de travail et les affaires personnelles des agents. Cette opération a été conduite sous la responsabilité de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), après qu'aient été observés pendant plusieurs semaines les mouvements des bâtiments à l'aide d'instruments de mesure (clinomètres, fissuromètres, théodolites). Toutes les garanties ont été prises pour assurer la sécurité de l'opération, avec notamment la mise en place d'un PC de pilotage et la participation des services de la préfecture à l'opération. Le déroulement satisfaisant de cette opération permet désormais d'envisager l'extraction des archives selon des modalités similaires. Une instrumentation des niveaux -2 à -5 des Unités 1 et 2 est en cours. De nouveaux outils de mesure seront installés fin juin et feront l'objet d'observations durant les deux mois d'été. En septembre, en fonction des résultats, le déménagement des archives pourrait être très progressivement envisagé. Toutes les garanties seraient prises pour assurer la sécurité de l'opération ; le dispositif mis en place en décembre serait repris et amplifié. L'entrée dans les bâtiments permettrait d'effectuer le constat de l'état des collections, de procéder à des vérifications techniques et de réaliser les études nécessaires pour préciser le coût de restructuration des unités U1 et U2. Dans un premier temps, seules les archives prioritaires et les plus demandées (fort taux de consultation, valeur patrimoniale spécifique) devraient être extraites. Parallèlement les services du ministère de la culture et de la communication poursuivent les expertises techniques et financières

relatives à l'avenir de ce site.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51716

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2234

Réponse publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4755